Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215900556-20261014-2026DELIB045-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 07/10/2026

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE : 15

EFFECTIF VOTANT : 14

L'an deux mille vingt-six, le 14 octobre 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle des fêtes

Monsieur le Maire étant empêché, la séance est ouverte et présidée par Madame HERLEMONT Jocelyne, Première Adjointe au Maire, en vertu des dispositions de l'article L. 2122-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Jocelyne HERLEMONT, Charlotte OBLED, Edouard Pinecki, Odile DAVOINE, Maxime HUYGEN, Elodie GODRIE, Jean-Claude COLLERY, Jean-Maire LEFEBVRE, Marc LEFEBVRE, Sylvie MICHAUX, Clément THOMAS

Étaient absents : Jean-Félix MACAREZ, Marion MAILLY, Jean-Pierre PLINGUIER, Cindy DENHEZ

Ont donné pouvoir : Jean-Félix MACAREZ, Marion MAILLY, Jean-Pierre PLINGUIER

Quorum : oui

Secrétaire de séance : Davoine Odile

Objet : Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société MAZINGHIEN ENERGIES (VALOREM) pour un projet de parc éolien de 3 mâts et 1 poste de livraison.

DÉLIBÉRATION N° 2026DELIB045

La première adjointe EXPOSE : Par arrêté préfectoral du 7 septembre 2026, Monsieur le Préfet du Nord a prescrit l'ouverture d'une consultation publique du 28 septembre au 28 décembre 2026 portant sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société MAZINGHIEN ENERGIES (groupe VALOREM). Le projet prévoit l'implantation de trois éoliennes et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune. Conformément au Code de l'environnement, la commune de Bazuel est appelée à formuler un avis sur ce projet. Une note explicative de synthèse a été transmise à l'ensemble des conseillers municipaux conformément à l'article L. 2121-12 du CGCT.

Considérant que le projet s'inscrit dans les objectifs nationaux et locaux de développement des énergies renouvelables et de transition énergétique ;

Considérant les retombées fiscales positives attendues pour le budget communal (IFER, taxe foncière) ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 059-215900556-20261014-2026DELIB045-DE

Considérant les propositions d'investissement et de financement participatif ouvertes prioritairement aux habitants de la commune et du territoire ;

Considérant que les études d'impact environnementales et acoustiques fournies au dossier présentent des garanties suffisantes de préservation du cadre de vie ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés
Nombre de voix Pour : **8**, Contre : **5**, Abstentions : **1**

DÉCIDE :

Article **1** : Émet un avis favorable avec réserve au projet de parc éolien présenté par la société MAZINGHIEN ENERGIES (VALOREM).

Article 2 : Précise que cet avis est motivé par les réserves suivantes : éloignement des habitations en particulier les fermes isolées excentrées du centre bourg.

Article 3 : Charge Madame La première Adjointe de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du Nord ainsi qu'au commissaire enquêteur pour insertion au registre de l'enquête publique.

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour,

mois et an, ci-dessus mentionné

Le secrétaire de séance,

Le président de séance,

MAIRIE de BAZUEL
NORD

Acte rendu exécutoire après dépôt en

sous-préfecture et publication le